

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 AVRIL 2025

Date de la convocation : Le 20 Mars 2025 à 19 h

Lieu de réunion : Mairie

Secrétaire de séance : Mme TURRIZIANI Chantal

Présents : Mmes BALLESTER Arlette – TURRIZIANI Chantal – WALTER Stéphanie – FAURE Nadia

Mrs ALTISSIMO Gino – FAURÉ Laurent - DESANGES Stéphane – SCHMITT Armand – SAVELLI Xavier

Excusé : VIDAL Gilles

Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2025

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024

Vote : A l'unanimité. Le procès-verbal du conseil municipal du 24 janvier 2025 est validé.

Ordre du jour :

1/ Présentation du compte administratif 2024 et analyse par les membres du Conseil.

Le compte administratif sera voté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2/ Préparation du Budget primitif 2025.

La préparation du budget a été analysé et débattu poste par poste (Fonctionnement et investissement)

Le budget sera voté lors de prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat a proposé lors de la conférence des Maires, une révision des taux d'imposition pour 2025. C'est-à-dire, une diminution du taux des OM de 0,20% et une augmentation de 1,5 % pour les autres taxes.

La journée citoyenne est prévue le 3 Mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30.